

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-
VINGT-NEUF, le 11 juillet. (Onze Juillet).

Devant Me Albert Labrèche, notaire,
exerçant à Montréal, province de
Québec.

COMPARAÎT: Monsieur William F. Shaw,
domicilié au No. 21 Chemin Bord du Lac, en la cité de Pointe Claire,
H9S 5N3, agissant comme administrateur de l'Aristocrate.
ci-après appelé le "DÉCLARANT"

Lequel déclare devant le notaire
soussigné ce qui suit:

1. Que lors d'une assemblée spéciale des copropriétaires du
condominion L'Aristocrate, tenue le 5 janvier 1988 et ajournée au
10 décembre 1988, à laquelle il y avait quorum, il a été adoptée
une résolution, dûment proposée et appuyée, de modifier la
déclaration de copropriété passée devant Me Gilbert Lamoureux,
notaire et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le
9 mars 1982 sous le numéro 3245480 tel qu'indiqué ci-après;

2. Que la partie de l'article 10.2.1 de la déclaration de
copropriété se lisant : "Par la suite les administrateurs devront
toujours être au nombre de trois (3)", se lira dorénavant: "Les
administrateurs seront au nombre de cinq (5)";

3. Que, par ailleurs, lors de ladite assemblée des
copropriétaires, une élection des administrateurs a eu lieu en
vertu de laquelle les personnes suivantes ont été élues
administrateurs:

Roland Turpin

William Shaw

Georges Sklivas

Jacques Guay

Laurette Vachon-Chénier

4. Que les présentes affectent la copropriété l'Aristocrate
soit, d'une part, les parties communes désignées comme suit, à
savoir:

Les lots UN et DEUX de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SIX (226-1 et -2) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. L'immeuble en question portant le numéro civique 21 Chemin Bord-du-Lac, Pointe-Claire, Québec.

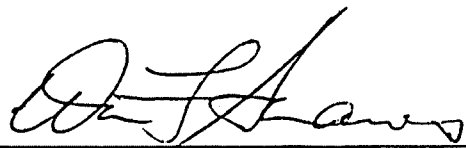
et d'autre part, les parties exclusives désignées comme suit, savoir:

Les lots numéros CENT UN, CENT DEUX, CENT TROIS, CENT QUATRE, CENT CINQ, CENT SIX, CENT SEPT, CENT HUIT, CENT NEUF, CENT DIX, CENT ONZE, CENT DOUZE, CENT TREIZE, CENT QUATORZE, CENT QUINZE, CENT SEIZE, CENT DIX-SEPT, DEUX CENT UN, DEUX CENT DEUX, DEUX CENT TROIS, DEUX CENT QUATRE, DEUX CENT CINQ, DEUX CENT SIX, DEUX CENT SEPT, DEUX CENT HUIT, DEUX CENT NEUF, DEUX CENT DIX, DEUX CENT ONZE, DEUX CENT DOUZE, DEUX CENT TREIZE, DEUX CENT QUATORZE, DEUX CENT QUINZE, DEUX CENT SEIZE, DEUX CENT DIX-SEPT, DEUX CENT DIX-HUIT, TROIS CENT UN, TROIS CENT DEUX, TROIS CENT TROIS, TROIS CENT QUATRE, TROIS CENT CINQ, TROIS CENT SIX, TROIS CENT SEPT, TROIS CENT HUIT, TROIS CENT NEUF, TROIS CENT DIX, TROIS CENT ONZE, TROIS CENT DOUZE, TROIS CENT TREIZE, TROIS CENT QUATORZE, TROIS CENT QUINZE, TROIS CENT SEIZE, TROIS CENT DIX-SEPT, TROIS CENT DIX-HUIT, QUATRE CENT UN, QUATRE CENT DEUX, QUATRE CENT TROIS, QUATRE CENT QUATRE, QUATRE CENT CINQ, QUATRE CENT SIX, QUATRE CENT SEPT, QUATRE CENT HUIT, QUATRE CENT NEUF, QUATRE CENT DIX, QUATRE CENT ONZE, QUATRE CENT DOUZE, QUATRE CENT TREIZE, QUATRE CENT QUATORZE, QUATRE CENT QUINZE, QUATRE CENT SEIZE, QUATRE CENT DIX-SEPT, QUATRE CENT DIX-HUIT, CINQ CENT UN, CINQ CENT DEUX, CINQ CENT TROIS, CINQ CENT QUATRE, CINQ CENT CINQ, CINQ CENT SIX, CINQ CENT SEPT, CINQ CENT HUIT, CINQ CENT NEUF, CINQ CENT DIX, CINQ CENT ONZE, CINQ CENT DOUZE, CINQ CENT TREIZE, CINQ CENT QUATORZE, CINQ CENT QUINZE, CINQ CENT SEIZE, CINQ CENT DIX-SEPT, CINQ CENT DIX-HUIT, SIX CENT UN, SIX CENT DEUX, SIX CENT TROIS, SIX CENT QUATRE, SIX

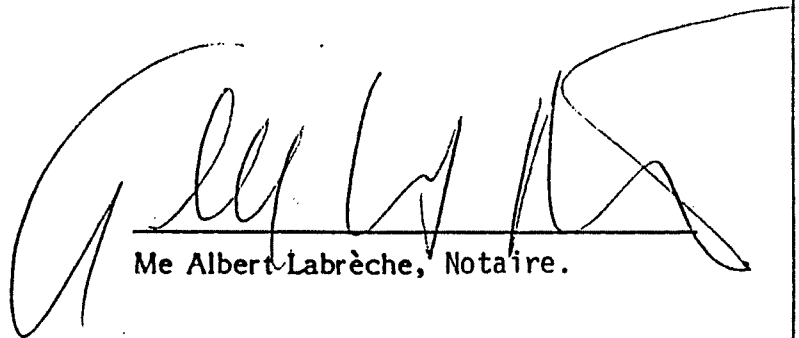
CENT CINQ, SIX CENT SIX, SIX CENT SEPT, SIX CENT HUIT, SIX CENT NEUF, SIX CENT DIX, SIX CENT ONZE, SIX CENT DOUZE, SIX CENT TREIZE, SIX CENT QUATORZE, SIX CENT QUINZE, SIX CENT SEIZE, SIX CENT DIX-SEPT, SIX CENT DIX-HUIT, SEPT CENT UN, SEPT CENT DEUX, SEPT CENT TROIS, SEPT CENT QUATRE, SEPT CENT CINQ, SEPT CENT SIX, SEPT CENT SEPT, SEPT CENT HUIT, SEPT CENT NEUF, SEPT CENT DIX, SEPT CENT ONZE, SEPT CENT DOUZE, SEPT CENT TREIZE, SEPT CENT QUATORZE, SEPT CENT QUINZE, SEPT CENT SEIZE, SEPT CENT DIX-SEPT, SEPT CENT DIX-HUIT, HUIT CENT UN, HUIT CENT DEUX, HUIT CENT TROIS, HUIT CENT QUATRE, HUIT CENT CINQ, HUIT CENT SIX, HUIT CENT SEPT, HUIT CENT HUIT, HUIT CENT NEUF, HUIT CENT DIX, HUIT CENT ONZE, HUIT CENT DOUZE, HUIT CENT TREIZE, HUIT CENT QUATORZE, HUIT CENT QUINZE, HUIT CENT SEIZE, HUIT CENT DIX-SEPT et HUIT CENT DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SIX (226-101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817 et 818) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Pointe-Claire.

DONT ACTE à Montréal sous le numéro
vingt sept mille sept cent quarante neuf-----
des minutes du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE, le Déclarant a
signé avec et en présence du notaire soussigné.

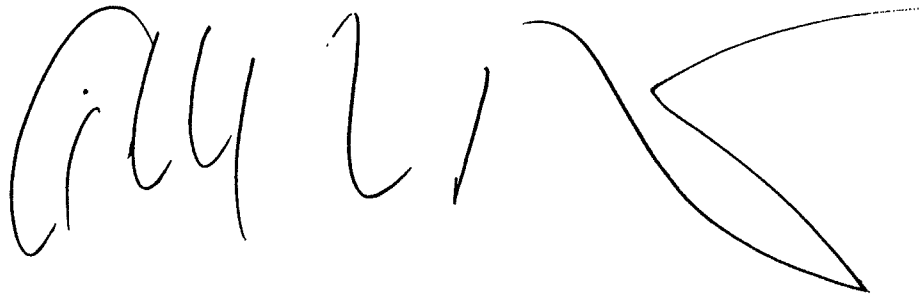


William F. Shaw



Me Albert Labrèche, Notaire.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.



NO. 27,749

Le 11 juillet 1989

A M E N D E M E N T

à 1a requête de

WILLIAM F. SHAW

6ième COPIE

Montreal

12 juillet 1989

4177846

ÉTUDE DE

Labrecque & Shaw

6575 SOMERLED, SUITE 4
MONTRÉAL, QUÉBEC
H4V 1T1

486-3680

486-1211